



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021**  
**COMPTE RENDU**  
**VALIDE EN SEANCE DU 23 FEVRIER 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 26 du mois de janvier à 20H  
Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 janvier 2021, se réunit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23**

**Présents** : M. Jean-Michel DALLARD, Maire,

Mmes Alexandra COSTES, Stéphanie MINETTI, Odette PONS, Mrs Daniel DEJEAN, Pierre CONDOJANOPOULOS, Jean-Louis EYCHENNE, Adjoint,

Mmes Lucie HIPPOLYTE, Corinne DELHOM, Amélie GRIEU, Sandrine LACROIX, Sandrine CORATO, Laurence COUTENCEAU, Arlette ROUMY, Marie-Claude FEUILLERAC,

Mrs Laurent CERON, Christophe LAVERGNE, Pierre DELMAS, Vivien BENTAJOU, Jacques FADEUILHE, Marc DELSOUC, Daniel PIN, conseillers municipaux.

**Absent excusé** : M Patrick RASSINEUX

Procuration a été présentée en début de séance par M RASSINEUX pour M BENTAJOU Vivien

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), Mme PONS est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2020**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Il n'y en pas.

VOTE du compte rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2020 : 22 pour à l'unanimité des présents.

**Délibération 1 : convention participation frais de fonctionnement de la piscine de Rieux, renouvellement (1euro par habitant, par an).**

M DELSOUC demande si beaucoup de classes vont à la piscine.

Mme COSTES apporte la réponse : les classes de CP et de CE1 en ont bénéficié. Les grandes sections de maternelle sont prévues pour en bénéficier.

VOTE : 23 POUR à l'unanimité.

**Délibération 2 : Prêt à court terme – remboursement crédit relai**

M DEJEAN explique que ce crédit à court terme concerne l'achat de la maison Lamouroux, sur 24 mois, au taux de 0.70%, pour un montant de 70 000€ .

VOTE : 23 POUR à l'unanimité :

**Délibération 3 : Demande DETR 2021 – vidéo protection**

M DEJEAN explique que la demande de subvention pour la vidéo protection était à faire avant le 31 décembre. Nécessité de réaliser cette demande rapidement.

M CONDOJANOPOULOS indique que le montant théorique apportée via la DETR 2021 serait de 50% du HT .

M PIN demande si cette demande a été examinée lors d'une commission sécurité, car il n'en avait pas connaissance.

M DALLARD explique qu'il s'agit là de la demande de subvention. Le travail de suivi de cette action sera bien entendu fait en commission.

M PIN s'étonne tout de même qu'il n'ait assisté qu'à une réunion et qu'il n'ait pas vu ce sujet abordé.

VOTE : 23 POUR à l'unanimité

#### **Délibération 4 : Demande de DETR 2021- city stade**

M DEJEAN explique que le devis est encore approximatif et la demande de subvention sera de 50% du coût. Le projet sera affiné avec le projet plus avancé.

VOTE : 23 POUR à l'unanimité

#### **Délibération 5 : création de poste – adjoint administratif ou Rédacteur.**

M PONS explique qu'à la suite du départ de Mme SOTTIL, il convient de publier un poste d'agent administratif, il pourra être adjoint administratif ou rédacteur.

VOTE : 23 POUR à l'unanimité

#### **Délibération 6 : Convention avec le CDG31 : accompagnement dans la procédure de mise en place du RIFSEEP**

Mme PONS expose que cette action a été expliquée et validée en commission ressources humaines et rappelle que c'est une action participative. Le CDG aura le rôle de coordonnateur et d'accompagnateur de l'action. Le chef de projet reste en interne.

Le coût de l'action sera de 2718 euros.

M CERON demande pourquoi il y a une nouvelle forme de prime et des précisions sur ce que sont les RIFSEEP.

M DALLARD explique l'injustice des primes à ce jour et la volonté qui anime le conseil de mettre en place le système logique juste et transparent. C'est aussi la garantie de la valorisation des agents et de leurs postes par les entretiens et les fiches de postes que nous finalisons.

VOTE : 23 POUR à l'unanimité

#### **Délibération 7 : Demande de dénomination de rue concernant le Lotissement situé lieu dit « pointe de sabatouse »**

M DALLARD propose de retenir le souhait des usagers « rue des kiwis »

VOTE : 23 POUR à l'unanimité

#### **Délibération 8 : SDEHG – Enveloppe « petits travaux urgents » 10 000 euros annuels**

Jean Louis EYCHENNE explique que cette enveloppe était votée une fois par an jusqu'à aujourd'hui. Il propose de voter cette délégation d'utilisation de la somme au Maire en portant l'attribution de la délégation pour la durée du mandat.

Marc DELSOUC souhaite savoir si c'est bien une somme de 10 000 euros attribuée par an ? est-elle cumulable si elle n'est pas dépensée dans l'année ?

Laurent CERON demande si la somme est liée à la taille de la commune ?

Pierre CONDOJANOPOULOS apporte la réponse : la somme est identique pour toutes les communes.

VOTE : 23 POUR à l'unanimité

#### **Délibération 9 : SDHEG – Demande d'annuler et remplacer la délibération APS du 7 mars 2019 rénovation éclairage du parvis.**

Jean louis EYCHENNE expose que la délibération prise en 2019 portait sur une somme de 68 750 euros.

Aujourd'hui l'augmentation des transformations sont à prendre en compte. Il y a plus de spots plus de câbles à installer par exemple.

- La TVA récupérée par le SDHEG est aujourd'hui de 15 525 euros alors qu'elle était en 2019 de 10 827 euros.
- La part du SDHEG aujourd'hui est de 63 094 euros alors qu'elle était de 44 000.
- La part restant à charge pour la commune aujourd'hui estimée à 19 966 euros alors qu'elle était estimée à 13 923 en 2019 ;

Le total des travaux sur lequel porte la délibération est aujourd'hui de 98 585 euros.

VOTE : 23 POUR à l'unanimité

### **Questions diverses :**

M Jean Michel DALLARD informe que Pierre DELMAS, s'occupe de la négociation des achats et des divers marchés. Il mènera les recherches pour tous types d'achat afin de suivre au plus près tous les coûts, et d'objectiver toutes les dépenses. Pierre était acheteur de métier et a déjà obtenu de bons retours sur certains prix.

Pierre DELMAS ajoute qu'il s'agit aussi de faire marcher la synergie avec la CCV, les communes alentours qui ont cette même volonté et l'envie de mutualisation.

M DEJEAN fait une information rapide sur les résultats budgétaires qui seront votés au prochain conseil.

En commentaire des diapos présentées en séance, il précise :

Sur le compte administratif 2020, l'affectation des résultats en investissement est de 126 412,08 euros, le solde non affecté en fonctionnement de 212 937,80 euros.

Le total général 2020 est de 562 198,65 euros. Les dépenses restant à réaliser est de 25 311,50 (pour le parking de l'école et les rideaux de la salle). Les recettes restant à réaliser sont de 141 681,52 euros. (Le peu de recettes sur la cantine et les loyers en lien avec la situation sanitaire)

M DEJEAN explique la sensibilisation de tous les services pour maîtriser les dépenses de fonctionnement dans l'objectif de parvenir à 20% de réduction sur 3 ans.

L'avancée aujourd'hui est satisfaisante, mais il faut faire mieux.

Jean Michel DALLARD explique que nous utiliserons de mieux en mieux les indicateurs de gestion. Aujourd'hui les efforts sur la masse salariale sont significatifs.

Sur l'affectation des résultats : Il n'y a pas de déficit reporté, M DEJEAN proposera de virer le reste à réaliser et le capital de l'annuité de la dette en investissement soit : 110 570,60 euros

M DEJEAN commente rapidement les indicateurs :

L'endettement aujourd'hui de 1 927 594,18 euros

Le montant de l'échéance annuelle de 162 368,25 euros

La bonne moyenne à obtenir en taux d'épargne brute autour de 8%, et nous sommes à 7,64%

Le fond de roulement qui est correct à 134 jours

Jean Michel DALLARD souligne que si nous passons la barre de 8 à 8,5% nous pourrions nous permettre de réaliser un gros projet sur les années à venir sans mettre notre trésorerie en difficulté. Il ajoute que son souhait est que le plus grand nombre d'élus se forment à cette compréhension budgétaire. Marc DELSOUC demande si le taux d'endettement (5,58%) inclut les cautions ? Daniel DEJEAN répond par la négative et précise qu'une caution n'est pas une dépense réelle et ne peut être incluse dans un taux d'endettement.

Le city parc :

M DALLARD propose que chacun puisse s'exprimer librement sur la localisation du city parc

Quelques observations à prendre en compte soulignent que dans les années à venir les espaces de jeux sont amenés à s'étendre. il s'agit de trouver le meilleur positionnement qui donne satisfaction aux utilisateurs en tenant compte des positions des longagiens. Il souhaite un vote du conseil sur cette question.

Un dossier documenté est présenté par Corine DELHOM et Sandrine LACROIX. Elles affichent les avantages et les inconvénients des localisations à Gestes ou près des tennis.

Plusieurs élus expriment les mêmes observations de sécurité, de tranquillité, de possibilité de surveillance, d'accompagnement des jeunes etc.

L'étude de la localisation de l'habitat des jeunes concernés est à prendre en compte.

La consultation des jeunes concernés, comme de tous les longagiens est retenue.

Une enquête sera lancée très rapidement par la commission communication et M BEL.

Sur le retour de cette enquête, le conseil municipal prendra la décision.

Alexandra COSTES donne une dernière information sur les cas de COVID dans une classe fermée par l'IEN.

Jean Michel DALLARD informe que les Conseils Municipaux seront désormais à 20h. le prochain se tiendra le 24 février en présence de l'association Terre Nette sur le thème de la 5G.

Le Maire, clôture la séance à 21H30.